

Monsieur le Président,
Madame la Garde des sceaux,
Madame la rapporteure,
Cher·e·s collègues,

Si vous voulez détruire l'avarice, commencez par détruire le luxe qui en est la source.

Ces mots de Cicéron, prononcés il y a plus de 2000 ans, résonnent particulièrement à nos oreilles. Ils rencontrent si intimement la réalité contemporaine de notre pays et plus largement du monde.

Nous vivons dans une société profondément inégalitaire. L'argent seul est synonyme de réussite sociale. La valeur d'une personne est aujourd'hui jugée à l'aune de son seul revenu ou patrimoine.

Jamais les écarts de fortune n'ont été aussi grands. Les riches sont toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres. Les écarts ne cessent de s'accroître. La fortune des 1% les plus riches a dépassé aujourd'hui celle des 99% les plus pauvres. 8 personnes possèdent autant que les 50% les plus pauvres. En 20 ans, les revenus des plus riches ont augmenté 182 fois plus que ceux des plus pauvres.

Ces hyper-riches voient leurs revenus et leur patrimoine s'envoler. Les écarts de richesses s'accroissent de façon exponentielle.

Mais que font-ils de leur richesse ? Est-elle utile écologiquement ou socialement ? Prenons un exemple pour en juger : la guerre des Yachts. Elle débute en 1997 avec le milliardaire Leslie Wexner et son Yacht de 96 mètres qui était plus long de 33 mètres que son plus proche rival. Depuis, une compétition se déroule sur l'eau. Pour y tenir son rang, il faut être prêt à dépenser jusqu'à 330 millions de dollars et rivaliser d'imagination pour l'équipement intérieur. A ce jeu, le milliardaire Paul Allen est assez doué. Son yacht de 126 mètres de long est équipé d'un terrain de basket, d'un hélicoptère, d'une salle de cinéma et d'un sous-marin en fond de cale. L'argent n'est plus caché, il faut au contraire l'exhiber.

Thorstein Veblen, économiste du 19^e siècle, expliquait fort justement que la possession de la richesse est un moyen de la différenciation. Elle n'a pas comme utilité de répondre à un besoin matériel – ce qui est aisément assuré –, mais de conférer une « distinction provocante », donc d'exhiber les signes d'un statut supérieur. Cela nourrit une consommation ostentatoire et un gaspillage généralisé. Quoi acheter après les Yachts que nous avons décrits ? Autre chose, n'importe quoi, sans limite car la satiété n'existe pas dans la compétition somptuaire.

Au-delà de l'indécence sociale, ces comportements posent un problème pour la survie même de notre écosystème. En effet, nous ne sommes pas dans une période neutre de l'humanité. Son existence même est en danger, car nous utilisons plus de ressources chaque année que notre planète n'en produit. L'écosystème humain doit être préservé. Une bifurcation de notre modèle de société est indispensable pour assurer notre survie.

Pourtant cette classe dirigeante prédatrice et cupide, l'oligarchie, est un obstacle sur ce chemin. Aucun projet, aucun idéal, ne la guide. Au 19^e siècle l'exploitation du prolétariat s'accompagnait du sentiment d'incarner le progrès scientifique et les idéaux humanistes des Lumières. Après-guerre, il s'agissait de défendre les libertés face au contre-modèle totalitaire. Mais aujourd'hui, à l'heure de la soi-disant fin de l'histoire, l'idéologie capitaliste ne sait plus que s'autocélébrer. L'oligarchie qui étend son pouvoir dans tous les domaines prétend, en reprenant les paroles de Madame Thatcher, qu'il n'y a pas d'alternative. Et que pour en finir avec l'injustice, il suffit d'accroître toujours plus la fortune des riches. Cette soi-disant utilité économique de l'oligarchie n'est effective que pour sa propre reproduction. Le nombre de pauvres et les inégalités en sont la preuve manifeste.

Le mode de vie de ces hyper-riches est érigé en modèle pour la société. Alors même qu'il contribue à la destruction de l'Humanité. Et c'est le Président Macron, alors ministre de l'économie du soi-disant ennemi de la finance François Hollande, qui résume cette injonction en une phrase éclairante : « Il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires ».

Dans la lignée du président Sarkozy, le président à la Rolex et dont le conseiller affirme : « Si à cinquante ans on n'a pas une *Rolex*, on a quand même raté sa vie. »

L'argent, l'argent, l'argent ! Voilà l'horizon que les dirigeants de ce pays fixent à notre jeunesse. Voilà d'où vient la corruption de notre pays. Voilà les comportements qu'il faut combattre. Le plus grand corrupteur est au pouvoir, c'est l'argent roi. Lorsque l'on s'attaque à un mal, il faut couper les racines, sinon il repousse.

Et pourtant cette lutte, il n'en est absolument pas question dans ce projet de loi. Pire, les avancées que le Sénat avait osé ajouter, contre l'avis du gouvernement, les insensés, ont été systématiquement retirées du texte. Ce projet de loi n'est absolument pas à la hauteur des enjeux soulevés. Mais peut-être est-ce parce que l'on parle d'une loi de moralisation ?

La moralisation est le fait de rendre conforme à certains principes les actions. Le problème est que la morale est une définition collective et floue : est moral ce qui est socialement acceptable. Or, la société accepte beaucoup de choses pourvu qu'elle y soit habituée. C'est ce qui est défini comme « normal ». Or dans notre société, il est considéré comme normal de s'enrichir à outrance.

Pire encore, la « morale » relève de l'appréciation personnelle de ce qui est socialement acceptable. La morale finit par être « ma » morale, ce que moi j'estime moral de faire. Dit ainsi, on comprend mieux pourquoi tous ceux qui ont voulu moraliser le capitalisme ont échoué.

Donc, la loi de moralisation vise à rendre socialement acceptable ce qui ne l'est pas pour le moment, soit en limitant certaines pratiques, soit en renforçant certains contrôles, pour rendre les pratiques conformes aux attentes du plus grand nombre. Il s'agit de changements purement relatifs aux attentes d'une société, et non relatives à ce qu'il faudrait faire. Il s'agit davantage d'éviter les « affaires » (ce qui ne passe pas dans la société) que de véritablement rendre la vie publique conforme à ce qu'elle doit être.

Au contraire, la vertu est une qualité individuelle, non un principe collectif. Il signifie étymologiquement l'excellence (*arété* en grec), ou le fait d'être parfaitement conforme à ce qu'une chose est censée être.

Ce sont aux institutions de prévoir un cadre dans lequel les pratiques sont vertueuses : sans ce cadre contraignant, tout repose sur l'appréciation personnelle. Nous avons donc besoin d'une véritable loi de vertu républicaine.

Mes chers collègues, si vous voulez lutter efficacement contre la corruption, il faut que les corrupteurs soient poursuivis !

Comment lutter contre la mainmise de l'oligarchie sur notre société ?

Tout d'abord en réduisant les écarts indécents de salaire.

Dès 2000, le « gourou du management » Peter Drucker avait lancé une mise en garde. Je le cite : « Il y a trente ans, le facteur multiplicatif entre le salaire moyen et le salaire le plus élevé d'une entreprise était de 20. Maintenant, on avoisine les 200. C'est extrêmement pernicieux. Le banquier J.P. Morgan avait fixé comme règle que le top management ne devait pas avoir un salaire qui excède vingt fois celui d'un salarié moyen. Cette règle était très sage. Il y a aujourd'hui une attention démesurée portée aux revenus et à la richesse. »

Voilà ce que l'on disait en 2000.

Même J.-P. Morgan, grand socialiste comme tout le monde le sait, trouvait indécents, ou plutôt, dans sa vision, néfaste pour le capitalisme lui-même, de tels écarts.

Mais aujourd'hui, mes chers collègues, nous n'en sommes plus là.

16,8 millions d'euros, 16,8 millions d'euros, mes chers collègues, pour Olivier Brandicourt le PDG de Sanofi en 2015 ça représente, à votre avis ?, plus de 1200 années de SMIC. Et si seulement, c'était une exception ! Mais non ! C'est une pratique courante !

Avec 3,5 millions d'euros en moyenne, la rémunération globale des dirigeants des 120 plus grosses entreprises françaises a flambé de 20 % en 2015. L'inflation est aussi historique dans le CAC 40, avec une rémunération moyenne de près de 5 millions d'euros ! Les cinq PDG les mieux payés ont même touché plus de 10 millions chacun.

Comment les Français, dont le revenu médian est de 1700€ mensuel, peuvent-ils avoir confiance dans une société qui permet de tels écarts de revenus ?

Cela n'est pas possible ! Il faut, comme le proposait *L'Avenir en commun*, imposer un écart maximum de salaire de 1 à 20 dans les entreprises. Ainsi, tout grand patron qui voudra s'augmenter devra augmenter les salaires de tous. Voilà une mesure vertueuse pour l'entreprise, pour l'économie, pour la France. Et pourtant, Madame la Garde des sceaux, rien de tout cela dans votre loi !

Et si, au moins, les hyper-riches payaient leurs impôts en France. Mais non !

Les paradis fiscaux accueillent à bras ouvert l'oligarchie mondiale qui court y protéger sa fortune. Là-bas, l'imposition des héritages, fortunes et autres patrimoines est réduite à la portion congrue. Et ils n'ont même pas besoin de partir au bout du monde. Les paradis fiscaux sont à nos propres frontières. L'évasion fiscale, l'optimisation pour les moins téméraires ou les plus frileux, font d'ailleurs partie des règles de bonne gestion. L'évasion fiscale des entreprises coûte au moins 100 milliards de dollars par an aux pays pauvres, selon l'association Oxfam. Avec cette somme, les 124 millions d'enfants non scolarisés dans le monde pourraient recevoir une éducation, et des interventions médicales pourraient éviter la mort d'au moins 6 millions d'enfants chaque année.

Pire, les paradis fiscaux sont un moyen utile de pression pour suggérer aux Etats d'abaisser la fiscalité sur les riches. Vous savez, mes chers collègues, cette antienne selon laquelle, si on les taxe, les riches vont partir. Eh bien qu'ils partent ! Ils ne servent à rien ! Eux qui ne veulent même pas contribuer à l'effort national !

D'ailleurs, s'ils partent, nous les poursuivrons ! Il faut instaurer une taxation différenciée. Tout citoyen français devra payer au fisc le différentiel entre les impôts payés dans leur pays de résidence et ce qu'ils auraient dû payer en France. Voilà une autre mesure que nous proposons. Et notre inspiration ? La Corée du Nord ? Non, même pas. Les Etats-Unis d'Amérique, votre modèle. Qui appliquent une telle législation depuis des années sans que leurs riches ne s'enfuient !

En France, cela permettrait d'en finir avec les 90 milliards par an de fraude fiscale. 90 milliards, vous savez ce que ça représente, 1,5 fois le budget de l'Education nationale. Et Monsieur le

ministre des finances publiques qui se gargarise de couper 4,5 milliards dans les finances publiques. Que dire des baisses des APL, notamment pour les étudiants et de la hausse de la CSG des retraités ? Tous les étudiants ne vivent pas avec 1000€ par mois, comme c'était le cas de notre président ! Et tout ça pour quoi ? Pour le bien de la France et des français, des plus démunis ou des classes moyennes ? Non, pour financer les baisses de l'impôt sur les grandes fortunes. On voit que les riches ont été bien entendus et servis par ce gouvernement.

Au lieu de reproduire des solutions qui ne marchent pas, lutter contre la fraude fiscale voilà une proposition utile et simple. Et pour favoriser cette lutte, quoi de mieux que de supprimer le verrou de Bercy. Cette tradition digne de l'ancien régime qui crée une juridiction à part et empêche le pouvoir judiciaire d'initier une procédure pénale en cas de fraude fiscale. Pourtant, Madame la garde des sceaux, rien de tout cela dans votre loi.

Pour que de telles pratiques puissent se déployer dans la société, il faut que l'influence de l'oligarchie s'étende jusqu'à la haute administration. Le pantouflage et le conflit d'intérêt sont donc des pratiques contre lesquelles il faut lutter.

Le « pantouflage » désignait à l'origine les polytechniciens qui préféraient partir travailler dans le privé « la pantoufle » plutôt que dans la fonction publique « la botte ». Aujourd'hui, ils sont nombreux à être à la botte de la finance et de l'oligarchie. Et plus encore dans les grands corps. 75% des inspecteurs des finances pantoufflent au cours de leur carrière, à l'image du Président Macron. Leur salaire est ainsi multiplié par 10 voire plus. Avant, il fallait choisir entre le pouvoir ou l'argent. Aujourd'hui, on peut avoir les 2 en très peu de temps. Voilà un mélange des genres qui ne donne pas confiance. En effet, les conflits d'intérêts sont nombreux comme le montre les différents exemples qu'il nous est donné de voir. Une dizaine de conseillers du Président Hollande sont ainsi partis dans le privé au cours de son mandat.

- Julien Pouget, conseiller économie, parti travailler pour Total
- Xavier Piechaczyk, conseiller transport et environnement a rejoint le directoire de RTE (Réseau de transport d'électricité)

- David Kessler, ancien conseiller culture et communication, est parti travailler pour Orange studio
- Benoît Loutrel, le numéro deux de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) recruté par Google France.

Mais c'est bien le secteur bancaire qui tient la palme du pantouflage et donc du conflit d'intérêt.

Les exemples sont légions. Ne citons que les plus explicites :

- David Azéma, directeur général de l'Agence des participations de l'Etat (APE), recruté par l'une des plus grandes banques d'affaires américaines : Bank of America - Merrill Lynch.
- Pierre Mariani, directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy au Budget, avant de rejoindre BNP-Paribas et de prendre la direction de la banque Dexia

L'un des exemples les plus emblématiques et les plus scandaleux :

L'ancien directeur du Trésor, ex-directeur général des Finances publiques, Bruno Bézard, a été recruté par un fonds d'investissement franco-chinois, Cathay Capital. Alors même qu'il avait connaissance de l'ensemble des informations concernant toutes les entreprises dans lesquelles la France possède des participations.

Le président de la commission de déontologie explique lui-même que la loi est compliquée et qu'il est nécessaire de légiférer pour clarifier les choses.

Car que dire du rétro-pantouflage. Ces fonctionnaires qui reviennent dans la fonction publique après être passé par le privé et donc avoir noué des contacts très proches avec des entreprises dont ils auront à réguler – ou non – les activités. On peut à nouveau citer le président Macron, mais aussi Nicolas Namias, passé par la direction du Trésor, la Banque Populaire Caisse d'Epargne, il devient conseiller du Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Sa complaisance, au moment de l'élaboration de la loi de séparation bancaire de 2013, qui n'a eu d'impact que sur 0,5% des activités de la BNP Paribas et de Natixis pose question. Il a été recruté un an plus tard à la direction stratégique de Natixis. Au final, peut-on être sûr qu'il défend l'intérêt général comme tout bon fonctionnaire ?

L'ancien secrétaire de l'association Finance Watch a une expression bien trouvée qui explicite cette question : « *Vous avez toujours un petit lutin à l'arrière de votre cerveau qui vous dit que ce n'est peut-être pas très malin d'aller à l'encontre des désirs du secteur bancaire... au cas où.* »

Voilà ce que ce dit un fonctionnaire de l'inspection des finances et des grands corps de l'Etat. Il faut que ça cesse.

Afin de prévenir toute situation potentielle de conflit d'intérêt et de garantir l'entier engagement au service de l'intérêt général d'un fonctionnaire, le passage dans le privé pour des activités de conseils ne devrait pas pouvoir avoir lieu avant une période d'attente. C'était d'ailleurs le cas avant 2007. Le Sénat avait proposé de restaurer ce délai. Vous en avez décidé autrement.

Il faudrait interdire aux hauts-fonctionnaires de pantoufler avant d'avoir rempli leur obligation décennale au service de l'Etat. Avec une telle mesure, le président Macron n'aurait jamais pu travailler chez Rothschild 4 ans après sa sortie de l'ENA. Ni Edouard Philippe rejoindre Areva, seulement 7 ans après sa sortie de l'ENA.

Au final, rien dans cette loi pour lutter contre les conflits d'intérêts et le pantouflage.

Enfin, pour contribuer à restaurer la confiance dans l'action publique, il faut que les Français puisse avoir confiance dans la presse. Ce n'est pas le cas. L'enquête annuelle réalisée par l'institut Kantar en février 2017 pour le quotidien « La Croix » relève une dégradation accrue des relations entre le public et les supports d'information. 52 % ont confiance dans les informations qu'ils entendent à la radio et 41 % à la télévision.

La concentration des médias au sein de quelques grands groupes industriels est un recul considérable de leur indépendance vis-à-vis des puissances de l'argent et des intérêts privés. 80 % des médias sont entre les mains de 9 milliardaires. Au total, ils sont une vingtaine à détenir la quasi-totalité des supports médiatiques. Combien d'entre eux ont voté pour le président Macron ?

La mercantilisation des médias constitue une transformation encore jamais atteinte dans notre pays. Désormais, le système médiatique est organisé dans la perspective d'accroître les profits

publicitaires. Dans cette logique financière à courte vue, les propriétaires de médias généralisent aux salarié·e·s des méthodes de management totalement étrangères à celles qui ont toujours prévalu dans ce milieu. En lieu et place d'une gestion horizontale entre pairs, ils installent des directeurs généraux et directeurs de rédaction missionnés pour appliquer les objectifs de restructuration et d'orientation « éditoriale ». En parallèle, les personnels et prestataires de ces mêmes médias voient leurs conditions de travail se précariser. La qualité de l'information et des « contenus » proposés au public est elle aussi affectée par ce système. Le mal est profond quand les médias se font les défenseurs d'une pensée unique.

Les éditocrates se succèdent pour nous répéter matin et soir qu'« il n'y a pas d'alternative » au démantèlement du Code du travail et des services publics, au recul de l'âge de la retraite. Les pouvoirs politiques successifs ont renoncé à réguler le secteur.

Alors que l'on pourrait proposer l'élection du président de France télévision et de Radio France plutôt que sa nomination, proposer également une limitation de la concentration des médias entre les mains de quelques un, proposer de vrais pouvoir pour les rédactions au détriment des propriétaires. Des solutions existent.

Pourtant rien dans cette loi pour réguler le secteur de la presse et contribuer à restaurer la confiance dans l'action publique.

Mais alors à quoi sert le texte que vous nous soumettez ? Voilà une vraie question.

Il vise à réguler les actions des élus, notamment les parlementaires, mais à la marge seulement celles de l'exécutif. Pourquoi supprimer la réserve parlementaire, mais ne pas toucher à celle du gouvernement ou du président ? Soit le système est néfaste et on supprime l'ensemble des réserves soit il est bon et on les maintient toutes. Pourquoi favoriser l'exécutif au détriment du Parlement ?

Les mesures que vous nous proposez semblent s'inscrire dans la volonté affichée du Président et du gouvernement de réduire les prérogatives du Parlement afin d'accroître leur pouvoir.

Je crains que cette loi ne serve qu'à stigmatiser les élus. Alors évidemment, il y a des brebis galeuses. Mais pas plus que dans d'autres secteurs de la société. Et je peux vous assurer que si l'on prend les mesures que je viens de vous détailler, nous aurons mis un terme à tous les débordements que l'on a connu.

En tout cas, rien de ce que vous proposez n'est de nature à profondément bouleverser l'ordre actuel. Rien qui restaurera la confiance dans l'action publique. Elle a été perdue plus par les promesses non tenues que par les affaires. Comment expliquer autrement l'abstention massive qui se développe ? Sinon par l'application sans faille d'une politique guidée par le libéralisme économique le plus orthodoxe.

Il convient de redonner des pouvoirs aux citoyens et de contraindre les élus à respecter leurs promesses pour rompre ce cercle vicieux. Refonder le peuple en refondant la République grâce à une Assemblée constituante. Mais en attendant la convocation d'une telle Assemblée, il est possible d'agir dès maintenant. Quoi de mieux pour contraindre les élus à tenir leurs engagements qu'instaurer un véritable référendum révocatoire ? Permettre aux citoyens de démettre un élu en cours de mandat s'il ne respecte pas son programme. De nombreux pays le font, nous devons mettre en place une telle mesure. Nous devons permettre aux citoyens de proposer eux-mêmes une loi, pas le faux semblant du référendum d'initiative parlementaire créée par Sarkozy en 2008 et qui n'a jamais pu être mis en œuvre. Tout doit être fait pour que les citoyens soient au cœur de l'action publique.

Mais de tout cela, Madame la Garde des sceaux, il n'en est pas question dans votre loi.

Nous demandons donc le rejet de cette loi qui n'est pas à la hauteur des enjeux de notre temps pour rendre confiance à nos concitoyens dans l'action publique. Revenez vers nous avec une vraie loi de vertu républicaine. Et si vous n'en êtes pas capables, vous pourrez toujours faire adopter la proposition de loi que notre groupe présentera !